

Compte rendu Sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 12 Décembre 2022
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le DOUZE du mois de DÉCEMBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 05 décembre 2022.

Présents : Mesdames LAMARQUE et VANNI, et Messieurs FOURNIER, BOLTZ, CORRADI, FAVIER, HEISER, MATELIC, MULLER, MUNIER, et SCHWEIZER

Membre ayant donné procuration : M. ROVIERO à Mme VANNI

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et BOURDY, Mmes LIEBGOTT et SALIOU

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation des procès-verbaux des séances du 10 octobre et du 14 novembre 2022

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les procès-verbaux des séances du Bureau Communautaire du 10 octobre et du 14 novembre 2022.

DB 2022-127 - Construction de 26 logements - Rue Victorius à VITRY-SUR-ORNE par la Société « MOSELIS »
Demande d'aide dans le cadre du dispositif d'aide au surcoût foncier

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur CORRADI, Maire de Vitry-sur-Orne, n'a pas participé au débat et au vote de ce point,

- DÉCIDE d'attribuer, dans le cadre du dispositif d'aide au surcoût foncier, une subvention de 29 527 € à la société MOSELIS pour une opération de construction neuve de 26 logements (15 PLUS et 11 PLAI), rue Victorius à VITRY-SUR-ORNE,
- PRÉCISE que cette subvention sera versée comme suit :
 - o 50 % au démarrage du chantier,
 - o 50 % à l'achèvement des travaux,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet entre la Communauté de Communes et MOSELIS afin de formaliser les modalités de versement de cette subvention.

DB 2022-128- Construction par la Société « 3F Grand Est », de 19 logements à Rosselange
Demande de garantie d'emprunt

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur MATELIC, Maire de Rosselange, n'a pas participé au débat et au vote de ce point,

Vu le rapport établi

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu l'article 5111-4 et les articles L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 139749 en annexe signé entre 3F Grand Est ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle accorde sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 428 682,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 139749, constitué de cinq lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 607 170,50 euros (six-cent-sept-mille-cent-soixante-dix euros et cinquante cents) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

DB 2022-129 - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)

Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, pour un montant total de 3 854 €.

DB 2022-130 - Marché de collecte des déchets ménagers 2020-013 – Avenants

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer des avenants de prolongation au marché de collecte des déchets, d'une durée de trois mois à compter du 1^{er} janvier 2023, avec les entreprises suivantes :
 - o Lot n° 1 - Collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte et apport volontaire avec la société NICOLLIN – 39 rue Carnot 69190 SAINT FONTS, pour un montant de 346 100 € HT, soit 380 710 € TTC,
 - o Lot n° 2 - Collecte des déchets recyclables en porte-à-porte et apport volontaire à la société CITRAVAL – Chemin de Ramonville 57120 ROMBAS, pour un montant de 264 620 € HT, soit 279 174,10 € TTC.
- Et AUTORISE le Président à signer les avenants à passer.

DB 2022-131 - Marché de collecte des déchets ménagers – Renouvellement

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer le marché de collecte des déchets ménagers aux entreprises suivantes :
 - o Lot n° 1 – Collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte et apport volontaire, à l'entreprise NICOLLIN, 39 rue Carnot, BP 106, 69190 SAINT FONTS, pour un montant annuel de 1 461 075 € HT, soit 1 607 182,50 € TTC,
 - o Lot n° 2 – Collecte des déchets recyclables en porte-à-porte et apport volontaire, à l'entreprise CITRAVAL, Chemin de Ramonville, 57120 ROMBAS, pour un montant annuel de 921 195 € HT, soit 971 860,73 € TTC,

- Lot n° 3 - Tri, conditionnement et repise des emballages issus de la collecte sélective, à l'entreprise CITRAVAL Chemin de Ramonville, 57120 ROMBAS, pour un montant annuel de 245 600 € HT, soit 277 662,50 € TTC (dépenses - recettes).
- Et AUTORISE le Président à signer ces marchés.

**DB 2022-132 - Gestion et valorisation des déchets ménagers – Collecte et traitement des déchets issus de lampes
Convention avec l'éco-organisme – Renouvellement**

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'entériner les modifications portant sur l'organisme coordonnateur et l'éco-organisme référent pour la collecte et le traitement des lampes usagées ;
 - AUTORISE le Président à signer le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes « version juillet 2022 » avec « ECOSYSTEM » - 34/40 rue Henri Regnault – 92400 COURBEVOIE ;
 - Et AUTORISE le Président à signer l'acte constatant la cessation de la convention « version 2021 » avec « OCAD3E » - 17 rue de l'Amiral Hamelin – 75116 PARIS.

DB 2022-133 - Contrat pour la collecte et l'élimination des encombrants

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de renouveler le contrat passé avec l'entreprise EICLOR - 10A rue de l'Usine à ROMBAS (57120), pour la collecte des encombrants et des appareils électriques et électroniques, pour une durée de 15 mois, soit jusqu'au 31 mars 2024 et pour un montant maximal de 19 456,80 € HT, soit 20 526,92 € TTC,
 - Et AUTORISE le Président à signer ce contrat.

DB 2022-134 - Marché de location de conteneurs et traitement des biodéchets – Renouvellement

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer le marché de location de conteneurs et de traitement des biodéchets à l'entreprise RECYBIO – 44 Route Industrielle de la Hardt à MOLSHEIM (67120), pour les lots suivants :
 - Lot n° 1 – Location de conteneurs pour la collecte de biodéchets en point d'apport volontaire, pour un montant de 55 800 € HT, soit 58 869 € TTC,
 - Lot n° 2 – Traitement des biodéchets collectés en points d'apport volontaire, pour un montant de 5 100 € HT, soit 5 380,50 € TTC.
 - Et AUTORISE le Président à signer les marchés à passer à cet effet.

**DB 2022-135 - Association Lorraine d'Aide et d'Accompagnement des Familles à Domicile ou en Etablissements
Dispositif (Alys) – Mise en place du dispositif « Taties à toute heure » - Convention**

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de mettre en place un service d'aide et d'accompagnement aux familles à domicile ou en établissements,
 - DÉCIDE de passer, à cet effet, une convention avec l'Association « Alys » - 6 rue Pablo Picasso à ENNERY (57365),
 - AUTORISE le Président à signer cette convention et tous les documents y afférant,
 - Et DÉCIDE de fixer le montant de la participation financière à verser à l'Association « Alys » pour la mise en place de ce dispositif à 1 500 €.

DB 2022-136 - Dispositif d'aide aux équipements de développement durable - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements de développement durable, pour un montant total de 570,15 €.

**DB 2022- 137 - Schéma Directeur des Energies Renouvelables et de Récupération
Demande de subvention auprès de l'ADEME**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à l'obtention de la subvention de l'ADEME dans le cadre du dispositif d'aide à la mise en œuvre d'un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération.

DB 2022- 138 - Marchés d'assurance pour la période 2023 à 2027 – Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les contrats correspondants aux lots 1, 3 et 4, avec GROUPAMA GRAND EST, 101 Route de Hausbergen, 67012 STRASBOURG, selon les conditions indiquées ci-dessous :

Lot n°	Description	Société	Montant cotisation/an	Franchise	Durée du contrat
1	Dommages aux biens et risques annexes	GROUPAMA GRAND EST	2.998,62 €	Générale : 500 €	5 ANS 01/01/2023 au 31/12/2027
3	Assurance des véhicules à moteur et risques annexes Marchandises transportées Auto collaborateurs	GROUPAMA GRAND EST	5.070,04 € 468,39 372,71 € TOTAL : 5.911,14 €	75 à 300€ 300 € Sans	5 ANS 01/01/2023 au 31/12/2027
4	Protection fonctionnelle des agents et des élus	GROUPAMA GRAND EST	388,00 €	Sans	5 ANS 01/01/2023 au 31/12/2027

- AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant au lot 2, avec SMACL ASSURANCES SA, (Société Mutuelle d'assurances des collectivités locales), 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT Cedex 9, selon les conditions indiquées ci-dessous :

Lot n°	Description	Société	Montant cotisation/an	Franchise	Durée du contrat
2	Responsabilité civile et risques annexes et protection juridique	SMACL	2.802,61 € 566,95€ TOTAL : 3.369,56 €	Sans Seuil : 500€	5 ANS 01/01/2023 au 31/12/2027

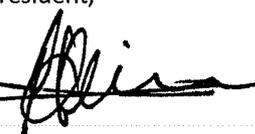
- Et AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant au lot 5, avec le groupement SARRE & MOSELLE/DATTAK/WAKAM, 17 bis avenue Poincaré, 57401 SARREBOURG, selon les conditions indiquées ci-dessous :

Lot n°	Description	Société	Montant cotisation/an	Franchise	Durée du contrat
5	Cyber risques	SARRE & MOSELLE	2.296,14 €	2000 €	5 ANS 01/01/2023 au 31/12/2027

6. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 30/11/2022
- Tableau de bord financier au 30/11/2022
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 31/10/2022
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 30/11/2022
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » 30/11/2022
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/11/2022
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/11/2022
- Tableau de bord « Petite Enfance » au 31/10/2022
- Tableau de bord « Action sociale » au 30/11/2022
- Tableau de bord « Maisons France Services » au 30/11/2022
- Tableau de bord « Transition écologique et énergétique » au 30/11/2022
- Tableau de bord « Récupérateurs d'eau de pluie » au 30/11/2022
- Tableau de bord « Mobilité » au 30/11/2022
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h20.

Le Président,

Lionel FOURNIER

